

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° I-8</b>  <b>26SGADL0081</b>

**SEANCE DU  
13 MAI 2026**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>70</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>56</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>7 mai 2026</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>15 mai 2026</b></p>
--

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 13 mai à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, EMBARCADERE - SALLE BOURDELLE - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **Mme Isabelle LOUIS, présidente**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Thierry BUISSON - M. Yohann CASSIER - Mme Chantal CORDELIER - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Guillain GILLIOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Florence PAUCHARD - Mme Viviane PERRIN - M. Alain PHILIBERT - M. Cyrille POLITI - M. Marc REPY - Mme Anne SEVIN

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Florence BARBERY - Mme Béatrice BARNAY - Mme Tiffany BEURIER - M. Samuel BRANDILY - Mme Laure BUFFENOIR THERY - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Christian DARROUX - Mme Magali DOUHERET - M. Jean-Michel DUFAUT - M. Christophe DUMONT - M. Thomas FOURRIER - M. Sébastien GAUTHERON - M. Jean GIRARDON - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude JARROT - M. Dominique JOUANNE - M. Charles LANDRE - M. Sébastien LATINO - M. Jean-Paul LUARD - M. Daniel MARTINON - Mme Alexandra MEUNIER - M. Mohamed MESSOUSSA - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Laurent MILLIET - Mme Emilie NAUDIN - Mme Sandra OSMAN - Mme Anne PERNIN - Mme Christine PLOCINICZAK - M. Alain ROBERT - M. Enio SALCE - M. Arnaud SANVERT - M. Florian SARTARIN - M. Jean-Louis SAVETIER - M. Stephan SAVETIER - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Carine TRAVERS - M. Noël VALETTE - Mme Stéphanie PINTO PEREIRA

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Frédéric FAUCHON  
M. BONNAND (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. BORNE (pouvoir à M. Gilbert COULON)  
Mme CAPBER (pouvoir à Mme Anne SEVIN)  
M. FALCAND (pouvoir à Mme Chantal CORDELIER)  
M. GRAND (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme JETTE (pouvoir à M. Jean-Michel DUFAUT)  
Mme MAES (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
M. MARTI (pouvoir à Mme Florence PAUCHARD)  
Mme MATHY (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. PERRAUDIN (pouvoir à M. Florian SARTARIN)  
M. THOMASSET (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
M. VESVRES (pouvoir à Mme Florence BARBERY)  
M. WIECZOREK (pouvoir à M. Sébastien LATINO)

<p><b><u>OBJET :</u></b>  <b>Comité social territorial (CST) et formation spécialisée - Détermination de la composition et recueil de l'avis de l'administration</b></p>
--

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>69</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 13</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 1</b></li> </ul>
---

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme Béatrice BARNAY



Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.251-1 et suivants et R.251-31 et suivants,

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable des organisations syndicales,

Le rapporteur expose

« Conformément aux dispositions de l'article L.251-5 du code général de la fonction publique, un Comité Social Territorial, issu de la fusion Comités techniques et des Comités d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail, est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. De plus, en application de l'article L.251-9 du même code, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein de cette instance pour les collectivités disposant de plus de 200 agents au moins.

Le Comité Social Territorial est chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Dans le cadre du renouvellement des représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial qui doit intervenir le 10 décembre 2026, l'organe délibérant de la Communauté Urbaine doit fixer le nombre de représentants du personnel au moins 6 mois avant la date du scrutin, soit au plus tard le 10 juin 2026.

La composition du Comité Social Territorial est définie en fonction de l'effectif de la collectivité. A ce titre, la Communauté Urbaine compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, 422 agents, dont 127 femmes et 295 hommes.

L'effectif des agents se situant dans la strate entre 200 et 1000 agents, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être compris entre 4 et 6, celui des suppléants devant être identique.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le nombre de représentants comme suit :

- Comité Social Territorial (CST) :

- 6 représentants du personnel titulaires
- 6 représentants de l'administration titulaires,
- 6 représentants du personnel suppléants,
- 6 représentants de l'administration suppléants,

- Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

- 6 représentants du personnel titulaires,
- 6 représentants de l'administration titulaires,
- 6 représentants du personnel suppléants,
- 6 représentants de l'administration suppléants

Il est ainsi proposé de maintenir le principe du paritarisme actuellement en vigueur au sein de la Communauté Urbaine, et ainsi de fixer le nombre de représentants titulaires et suppléants de l'administration, et en nombre égal à celui des représentants titulaires et suppléants des représentants du personnel.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'instituer un Comité Social Territorial et une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité, et de conditions de travail pour la durée du mandat 2026-2032 ;
- Décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- De fixer la composition du Comité Social Territorial (CST) comme suit :
  - 6 représentants du personnel titulaires,
  - 6 représentants de l'administration titulaires,
  - 6 représentants du personnel suppléants,
  - 6 représentants de l'administration suppléants,
- De fixer la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail comme suit :
  - 6 représentants du personnel titulaires,
  - 6 représentants de l'administration titulaires,
  - 6 représentants du personnel suppléants,
  - 6 représentants de l'administration suppléants
- De recueillir par le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail, l'avis des représentants de l'administration sur toutes les questions de l'instance.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 15 mai 2026  
et publié, affiché ou notifié le 15 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS



LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS



La secrétaire de séance,  
Béatrice BARNAY



